



COMMUNE DE
REMAUFENS

Route Villageoise 53
1617 Remaufens
Tél. 021 948 80 84
Fax 021 948 80 95
E-mail: administration@remaufens.ch

PROCES-VERBAL

ASSEMBLEE COMMUNALE ORDINAIRE DU JEUDI 2 JUIN 2016

Au nom du Conseil communal, Madame **Renée GENOUD, Syndique**, ouvre cette assemblée ordinaire à 20 h 00 en saluant et souhaitant la bienvenue aux 72 citoyennes et citoyens présents et les remercie de leur présence qui montre leur intérêt à la chose publique.

Cette assemblée a été régulièrement convoquée par insertion dans la Feuille officielle, par affichage au pilier public et sur notre site internet ainsi que par l'envoi d'un tout-ménage qui contenait également le procès-verbal de l'assemblée communale du 9 décembre 2015.

Elle nomme comme scrutateurs Messieurs Dominique ROBATEL et Charles LUCAS et les remercie d'avance de leur collaboration. Elle précise que les membres du Conseil communal s'abstiennent de voter lors de l'approbation des comptes et pour la délégation de compétence au point 7, selon l'article 18 alinéa 3 de la Loi sur les communes.

Les personnes suivantes sont excusées soit : Monsieur Raphaël TÂCHE de la commission d'urbanisme et Monsieur Charly DORTHE de la commission des naturalisations.

Avant de commencer cette assemblée, Madame Renée GENOUD tient, au nom du Conseil communal et de la population, à remercier : Monsieur Manuel TACHE (5 ans), Madame Sylviane EMONET (12 ans) et Monsieur Bernard DEGLISE (25 ans et 12 ans comme Syndic) pour leur engagement durant toutes ces années au sein de l'exécutif communal. Ils seront remerciés comme il se doit.

Le Conseil communal se présente aujourd'hui dans sa nouvelle composition suite au changement de législature. Madame Renée GENOUD tient à remercier ses collègues du Conseil communal qui ont œuvré assidûment durant la dernière législature et qui ont décidé de poursuivre pour la prochaine. Elle les félicite d'avoir réussi à traverser cette période mouvementée et obtenu la confiance des électeurs.

Elle souhaite la cordiale bienvenue à Mesdames Marie-Claude RUFFIEUX et Gabriele VESEL et Monsieur Grégory DEGLISE et les félicite pour leur élection en leur souhaitant plein succès dans la gestion des affaires communales.

Elle remercie également tous les membres des commissions qui ont œuvré tout au long de la dernière législature, pour leur travail ainsi que pour leur esprit de collaboration. Certains membres vont nous quitter alors que d'autres se proposent pour continuer leur mandat.

Le tractanda proposé est accepté et sera donc traité tel que présenté, soit :

Tractanda:

1. Procès-verbal de l'assemblée communale du 9 décembre 2015. Il ne sera pas lu, a été annexé à la convocation.
2. Comptes 2015
 - 2.1 Fonctionnement
 - 2.2 Investissements
 - 2.3 Rapport de la commission financière et lecture du rapport de l'organe de révision
 - 2.4 Approbation
3. Mode de convocation des assemblées communales pour la période 2016-2021
4. Nomination de la commission financière pour la période 2016-2021
5. Nomination de la commission d'urbanisme pour la période 2016-2021
6. Nomination de la commission des naturalisations pour la période 2016-2021
7. Délégation de compétence au Conseil communal pour la période 2016-2021
8. Divers

Aucune remarque n'étant formulée l'assemblée peut délibérer valablement.

1. PROCES- VERBAL

Le procès-verbal a été annexé à la convocation.

Le procès-verbal est accepté à l'unanimité.

2. COMPTES 2015

- 2.1 Fonctionnement
- 2.2 Investissements
- 2.3 Rapport de la commission financière et lecture du rapport de l'organe de révision
- 2.4 Approbation

2.1 Fonctionnement

Comme précisé dans la convocation, chaque citoyenne et citoyen avait la possibilité de consulter les comptes au Bureau communal durant les heures d'ouverture. Après la distribution d'un résumé des comptes et du bilan, Madame Renée GENOUD commente, dans leur intégralité, les comptes 2015 et donne les explications nécessaires pour les comptes qui ont subi des différences notoires par rapport au Budget.

Les amortissements obligatoires se montent à Fr. 174'395.— et des amortissements supplémentaires ont été comptabilisés pour Fr. 452'381.05.

Ce bon résultat est dû principalement à l'encaissement d'impôts sur des exercices précédents ainsi qu'à l'encaissement de gains immobiliers.

Le compte de fonctionnement boucle avec un bénéfice de Fr. 3'674.62 pour un total de charges de Fr. 4'300'800.43 et des produits de Fr. 4'304'475.05 alors que le budget prévoyait un déficit de Fr. 99'612.—.

Aucune précision n'est demandée par l'assemblée.

2.2 Investissements

Madame Renée GENOUD donne connaissance des montants payés pour les investissements en cours.

Le compte d'investissement boucle avec des charges de Fr. 428'308.05 et des produits pour Fr. 156'531.—.

Après boucllement, le bilan présente une fortune nette de Fr. 348'722.62 au 31 décembre 2015.

2.3 Rapport de la commission financière et lecture du rapport de l'organe de révision

La parole est donnée à Monsieur Ralph PERROUD, Président de la Commission financière, qui procède à la lecture du rapport de l'organe de révision puis à la lecture du rapport de la Commission.

La Commission financière, accompagnée d'une délégation du Conseil communal, a pris connaissance, le 18 mai 2016, du rapport de l'organe de révision des comptes 2015 établi par la Fiduciaire Gilbert BUTTY SA.

La Commission financière recommande à l'assemblée d'approuver les comptes de fonctionnement et d'investissements 2015 tels qu'ils ont été présentés.

Au terme de son rapport, la Commission adresse ses remerciements au Conseil communal et en particulier Madame Renée GENOUD, responsable des finances, ainsi que Monsieur René TACHE, caissier, pour leur disponibilité lors de la présentation des comptes.

Madame Renée GENOUD remercie Monsieur PERROUD ainsi que les membres de la Commission pour leur rapport et pour l'accomplissement de la tâche qui leur a été confiée par l'assemblée communale.

2.4 Approbation

Dès lors, les comptes 2015 ainsi que le rapport de la Commission financière sont soumis au vote et sont acceptés par 62 voix et 1 abstention.

3. Mode de convocation des assemblées communales pour la période 2016-2021

Selon l'article 12 alinéa 1bis de la Loi sur les communes, l'assemblée communale décide, lors de la première séance de la législature, le mode de convocation des assemblées communales. Ce mode de convocation vaut pour la durée de la législature.

Le Conseil communal propose à l'assemblée d'adopter le même principe de convocation pour cette législature soit par une insertion dans la Feuille officielle, affichage au pilier public et sur notre site internet, ainsi que par l'envoi d'un tout-ménage qui contient également le procès-verbal de la dernière assemblée.

Cette proposition ne faisant pas l'objet de question, elle est soumise au vote et est acceptée à l'unanimité par 72 voix.

4. Nomination de la commission financière pour la période 2016-2021

Jusqu'à cette assemblée, cette commission de 3 membres était composée de Monsieur Ralph PERROUD et de Mesdames Anne-Lise SURCHAT et Gabriele VESEL.

Le Conseil communal propose les candidats suivants :

Messieurs Ralph PERROUD, Gaétan EMONET et Nicolas CAPRE.

Aucune proposition n'émanant de la part de l'assemblée, ces trois personnes sont élues à l'unanimité par 72 voix.

5. Nomination de la commission d'urbanisme pour la période 2016-2021

La commission d'urbanisme doit, selon l'article 36 alinéa 2 de la LATeC, être composée d'au moins cinq membres dont la majorité est désignée par l'assemblée communale.

Deux membres ont été désignés par le Conseil communal, soit Madame Gabriele VESEL, responsable du dicastère, et Monsieur Grégory DEGLISE. L'assemblée communale doit donc élire trois membres.

Messieurs Claude BEGUIN, Gérald REGANELY et Raphaël TACHE occupaient cette fonction jusqu'à maintenant.

Le Conseil communal propose Messieurs Gérald REGANELY, Raphaël TACHE et Julien COTTET.

Monsieur Eric DEGLISE, ressortissant de la Commune, se présente également. Il est motivé par cette activité et se met volontiers à disposition pour cette fonction.

Cette élection a lieu au scrutin secret selon l'article 19 de la Loi sur les Communes et à la majorité absolue. En cas de deuxième tour, la majorité relative suffit.

72 citoyens présents ⇔ 72 bulletins distribués ⇔ 72 bulletins rentrés dont 2 blancs

Majorité : 36

Sont élus au premier tour :
Julien COTTET avec 64 voix
Raphaël TACHE avec 58 voix
Gérald REGANELY avec 56 voix

Monsieur Eric DEGLISE obtient 29 voix.

6. Nomination de la commission des naturalisations pour la période 2016-2021

La commission était composée des membres suivants jusqu'à maintenant : Mesdames Corinne GLAUSER et Aurélie FONTAINE, Messieurs Charly DORTHE et Yannick MICHEL.

Le Conseil communal propose les personnes suivantes : Monsieur Jérôme TACHE, responsable du dicastère Justice & Police, Mesdames Corinne GLAUSER, Sylviane EMONET et Sandra TACHE, Monsieur Charly DORTHE.

Aucune proposition n'émanant de la part de l'assemblée, ces cinq personnes sont élues à l'unanimité par 72 voix.

Madame Renée GENOUD félicite les élus des différentes commissions et le Conseil communal se réjouit de travailler avec ces personnes pour les 5 prochaines années.

7. Délégation de compétence au Conseil communal pour la période 2016-2021

En application de l'article 10 alinéa 2 de la LCo, l'assemblée communale peut déléguer au Conseil communal la compétence pour procéder à d'éventuels achats ou échanges de terrain, ainsi que pour des dépenses non prévues au budget telles par exemple, l'achat de terrain pour un trottoir ou une petite rectification de route, etc.

Cette délégation de compétences doit être renouvelée au début de chaque législature. Il est bien clair que les transactions urgentes effectuées sur la base de cette compétence financière feront l'objet d'un rapport à l'assemblée communale en même temps que les comptes. Cette délégation de compétence était fixée à Fr. 30'000.— pour la dernière législature.

Le Conseil communal propose de maintenir cette délégation de compétence à Fr. 30'000.— pour la prochaine période.

Cette délégation de compétence de Fr. 30'000.— est soumise au vote et acceptée à l'unanimité par 63 voix.

8. Divers

Madame Renée GENOUD rappelle que chacune et chacun a pu prendre connaissance des principales informations venant du Conseil communal dans l'information à la population.

Monsieur Stéphane DORTHE souhaite remercier les personnes incommodées par les travaux d'aménagement du trottoir pour leur patience et leur compréhension. Il s'agit notamment des automobilistes, des piétons et des propriétaires privés. Il ne reste plus que quelques travaux de finition. Le marquage sera effectué dans un mois environ pour des raisons techniques.

Pour le haut du village, la mise à l'enquête se fera cet automne. Il reste encore quelques conventions d'emprises à négocier avec les propriétaires et les travaux devraient pouvoir débuter en 2017.

Il en profite pour remercier l'entreprise SIGNAL SA et Monsieur Olivier VOLKART pour la mise à disposition gratuitement d'un radar pédagogique actuellement installé sur la Route du Crage.

Madame Renée GENOUD souhaite remercier Monsieur Nicolas GUYE pour la mise à disposition de matériel de sonorisation pour cette assemblée.

La parole est donnée à l'assemblée. Madame Renée GENOUD demande que chaque personne qui désire prendre la parole commence par se présenter en donnant son nom et son prénom.

Monsieur Pierre GENOUD aimerait savoir pourquoi l'éclairage autour de l'église n'a pas été passé au LED comme le reste des lampadaires. Les lampes s'éteignent puis se rallument durant la nuit.

Monsieur Rémy VAUTHEY demande si les parchets communaux peuvent tous être attribués à une même personne. Pourquoi le Conseil communal ne les a pas partagés alors que plusieurs agriculteurs étaient intéressés ? Si cette façon de faire n'est pas légale, il demande qu'un nouvel avis d'affermage des parchets communaux soit affiché au pilier public en 2017.

Monsieur Roland MICHEL revient sur le rappel du dernier Remaufens Infos au sujet des bordures de routes. Aucun arbre ne peut être planté à une distance inférieure à 5 m du bord de la chaussée. Pourquoi les arbres situés devant l'administration communale n'ont pas été plantés à cette distance ?

Le Conseil communal prend note de ces remarques.

Madame Corinne APOSTOL demande ce que pense le Conseil communal des véhicules en excès de vitesse suite aux mesures prises par l'Inforadar du TCS.

Monsieur Jérôme TACHE lui répond qu'il n'y a que 2,5 % des véhicules qui ont dépassé la vitesse autorisée et ils roulaient à environ 62 km/h. Pour la suite, le Conseil communal doit étudier la possibilité d'acheter un radar pédagogique pour effectuer d'autres analyses à différents endroits du village.

Avant de conclure cette première assemblée de législature, Madame Renée GENOUD tient à remercier l'assemblée, au nom de tous les membres du Conseil, pour la confiance témoignée.

La parole n'étant plus demandée, Madame **Renée GENOUD, Syndique**, remercie chacune et chacun pour leur participation aux affaires communales. Elle lève cette assemblée à 21 h 05, souhaite une bonne saison estivale à toutes les personnes présentes et les invite à partager le verre de l'amitié.

La Syndique



Renée GENOUD

La Secrétaire



Aurélien FONTAINE